

Couverture de poste : Se donner les moyens

Afin de remédier au problème de couverture de postes, les RU ou les moniteurs vont chercher, à l'aide de leur véhicule personnel, les salariés ayant raté le bus de ramassage.

Cette pratique devient monnaie courante.

La CFE-CGC dit STOP !

Les managers ou les moniteurs ne doivent pas utiliser leur véhicule personnel pour chercher les salariés hors de l'entreprise. Ils prennent le risque de ne pas être couvert en cas d'accident.



La CFE-CGC, demande à la Direction :

- De mettre à disposition un véhicule pouvant circuler à l'extérieur du site ;
- Ou
- De prendre en charge le surcout lié à l'assurance individuelle pour déplacement professionnel ;
- Ou
- De prendre en charge la course de taxi ;
- Ou
- De disposer d'une équipe de polyvalent pouvant se substituer à une absence non programmée.

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

